

Communiqué de presse

Jeudi 3 Septembre 2020

LE LAC D'ESTAING NOYE SOUS LES CAMPING-CARS

Situé au fond du Val d'Azur, le lac d'Estaing, joyau naturel blotti au cœur des Hautes-Pyrénées, est également l'une des portes d'entrée dans le Parc national des Pyrénées. Cet été, de nombreux vacanciers ont choisi d'y passer leurs vacances, sans pour autant se soucier de la préservation de la biodiversité environnante.

A la demande de la Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost et de la mairie d'Estaing, une grande opération de police de l'environnement a été organisée jeudi 27 août, pour mettre fin aux diverses infractions. Cette opération a associé l'Office français de la biodiversité (OFB), le Groupement de Gendarmerie Hautes-Pyrénées, l'Office national des forêts (ONF), le Parc national des Pyrénées (PNP), accompagnés du Président du SIVOM de Labat de Bun, de Madame la Maire et de Monsieur le Sous-Préfet.

Le territoire naturel d'Estaing en proie à un stationnement anarchique de camping-cars



© Pascal Dunoguez SD65 / Office français de la biodiversité

Présenté sur certains réseaux sociaux comme un endroit naturel splendide, facile d'accès et où l'on peut stationner aisément et gratuitement, la commune d'Estaing a vu une partie de son territoire envahie par toutes sortes de véhicules aménagés en camping-car.

Malgré la présence de terrain de campings et de plusieurs aires de stationnement aménagées pour les bivouacs, un camping « sauvage » s'est installé au mépris du respect de la biodiversité locale avec de nombreux feux de camps, abandons de déchets et vidanges, sur les pelouses et dans le lac, des eaux usées des véhicules stationnés.

Plusieurs contrôles pour faire respecter la réglementation environnementale.

Face à la multiplication des incivilités, et à la demande de la mairie d'Estaing, les différents services de police concernés vont se relayer pour contrôler, sensibiliser et faire respecter les arrêtés municipaux pris au regard des enjeux de préservation de l'environnement.

Il a été rappelé aux usagers présents sur le site que :

- La circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation afin d'éviter la destruction des pelouses.
- le stationnement pérenne des véhicules aménagés en camping-cars au bord des routes est interdit. Pas de cales sous les roues, d'auvents déployés, de tables, chaises ou barbecues installés à l'extérieur.
- les feux à moins de 200 mètres d'une forêt sont interdits.
- tout abandon de déchets ou de vidange d'eaux usées dans le milieu naturel est interdit.

Ces mesures de conservation tentent de préserver la richesse des écosystèmes fragiles et celle des espèces végétales ou animales en déclin comme la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ou le trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*).

Contact Presse :

Florence Barreto : 06 98 61 74 85

Romane Dondi : 07 63 32 69 89

Presse@ofb.gouv.fr

ofb@rumeurpublique.fr



© Pascal Dunoguez SD65 / Office français de la biodiversité

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire d'organiser une opération de police d'envergure afin de sanctionner toutes les infractions préalablement constatées.

Une dizaine de rappels à la loi a ainsi été prononcée et huit infractions ont été relevées dont :

- une contravention pour stationnement d'un véhicule dans un espace naturel.
- deux contraventions pour des feux de camps.
- cinq infractions pour des stationnements gênants sur la voie publique.

A l'issue de cette opération, le SIVOM de Labat de Bun et la Mairie d'Estaing prévoient, pour l'an prochain, la mise en place d'une réglementation et d'une signalétique plus adaptées pour les

stationnements et les bivouacs. Le projet de création d'un nouveau parking à l'entrée du lac est également à l'étude.

Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Contact Presse :

Florence Barreto : 06 98 61 74 85
Romane Dondi : 07 63 32 69 89
Presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr

Office français de la biodiversité

Service départemental des Hautes Pyrénées
05 62 51 40 40 – sd65@ofb.gouv.fr
Correspondant communication : Pascal DUNOGUIEZ : 06 25 03 21 17
www.ofb.gouv.fr